

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN PROJET D'EXTENSION DE
RÉSEAU À DRUMMONDVILLE (« SECTEUR SAINT-NICÉPHORE »)**

ANALYSE FINANCIÈRE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0010](#);
 - (ii) R-3958-2015, [B-0023](#), réponse 1.1;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 6.

Préambule :

- (i) Gaz Métro présente les détails du calcul du Revenu requis.
- (ii) Au dossier R-3958-2015, Gaz Métro dépose un fichier présentant les intrants ayant servi aux calculs des résultats présentés dans l'analyse financière.
- (iii) « *Le client, Productions Horticoles Demers, est sous contrat pour un volume de 2 244 000 m³ pour une durée de 10 ans avec une obligation minimale annuelle (OMA) à 90 %* ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez déposer le fichier Excel, incluant les calculs ainsi que les hypothèses associées aux résultats, soumis dans l'analyse financière détaillée de la référence (i), selon le même format que celui présenté à la référence (ii).
- 1.2 En référence aux lignes « Contribution tarifaire annuelle » et « Contribution tarifaire », présentées à la référence (i), veuillez confirmer que les montants positifs se traduisent en un impact tarifaire à la hausse, tandis que les montants négatifs se traduisent en un impact tarifaire à la baisse.
- 1.3 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles Gaz Métro a considéré dans l'analyse financière du Projet des volumes de consommation de 2020 10³m³ sur une période continue de 40 ans malgré que le client Productions Horticoles Demers s'est engagé à une obligation minimale annuelle (OMA) à 90 % que pour une durée de 10 ans, tel que mentionné à la référence (iii). Veuillez élaborer.

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 12;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 6;
 - (iii) Conditions de service et Tarif de Gaz Métro au 1^{er} novembre 2016;
 - (iv) Pièce [B-0006](#), p. 8;
 - (v) R-3825-2012, pièce [B-0021](#), réponse 1.1.

Préambule :

(i) « *L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2016-156. Le tableau suivant en présente les résultats.*

Tableau 4

	Rentabilité
TRI	6,01 %
Point mort tarifaire (années)	20,81 ans
Impact tarifaire 5 ans	94 337 \$
Impact tarifaire 40 ans	(404 749 \$)

».

(ii) « *Le client, Productions Horticoles Demers, est sous contrat pour un volume de 2 244 000 m³ pour une durée de 10 ans avec une obligation minimale annuelle (OMA) à 90 %* ».

(iii) Article 4.3.4 des Conditions de service et Tarif

(iv) « *Aucune contribution gouvernementale ou municipale n'est nécessaire et n'a donc été demandée pour la réalisation du Projet.* »

(v) Au dossier R-3825-2012, Gaz Métro présente le processus d'analyse de risque appliqué dans le cadre d'une nouvelle entente de raccordement.

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer si Gaz Métro a effectué une analyse des risques du Projet selon le processus présenté à la référence (v). Veuillez élaborer.

2.2 Considérant la nature du projet qui vise la desserte d'un client unique, veuillez indiquer si Gaz Métro a effectué une analyse qualitative et quantitative du niveau de risque à l'égard du client Productions Horticoles Demers. Dans l'affirmative, veuillez déposer sous pli confidentiel cette analyse et, le cas échéant, indiquer les encadrements prévus par Gaz Métro pour mitiger les risques.

- 2.3 Considérant la nature du projet qui vise la desserte d'un client unique, la Régie est préoccupée des risques de volumes de consommation et de revenus moindres pour la période suivant la 10^e année du Projet, au terme de l'OMA signée avec le client et des impacts tarifaires défavorables pour la clientèle que ces risques pourraient générer.

Veillez déposer vos commentaires à l'égard de ces préoccupations.

Veillez indiquer si Gaz Métro a considéré exiger une contribution financière du client, en vertu de l'article 4.3.4 des Conditions de service et Tarifs, tel que présenté à la référence (iii).

- 2.4 Veuillez commenter la possibilité pour Gaz Métro de conclure un contrat auprès du client pour un volume de 2 244 000 m³ avec une obligation minimale annuelle (OMA) à 90 % pour une durée correspondant au point mort tarifaire.
- 2.5 En référence à (iv), veuillez indiquer les raisons pour lesquelles Gaz Métro n'a pas jugé nécessaire de demander une contribution gouvernementale ou municipale au Projet. Veuillez élaborer.

3. Référence : Pièce [B-0010](#);

Préambule :

Gaz Métro présente les détails du calcul du Revenu requis.

Demandes :

- 3.1 Veuillez déposer en format papier et en format Excel, les détails du calcul du Revenu requis tel que présenté à la référence selon le scénario hypothétique de volumes de consommation de 2020 10³m³ sur une durée de 10 ans et une période d'amortissement comptable de 10 ans.

Selon les résultats de cette analyse, veuillez déterminer la contribution financière qui serait requise au Projet afin de rencontrer le coût en capital prospectif pondéré de 5,28 %.

- 3.2 Veuillez déposer en format papier et en format Excel, les détails du calcul du Revenu requis tel que présenté à la référence selon le scénario hypothétique de volumes de consommation de 2020 10³m³ sur une durée de 10 ans et une période d'amortissement comptable de 20 ans.

Selon les résultats de cette analyse, veuillez déterminer la contribution financière qui serait requise au Projet afin de rencontrer le coût en capital prospectif pondéré de 5,28 %.

MARCHÉ POTENTIEL

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 5;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 5;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 5 et 6;
 - (iv) Pièce [B-0006](#), p.8;
 - (v) Pièce [B-0006](#), p.9;
 - (vi) Pièce [B-0006](#), p.13;
 - (vii) Pièce [B-0010](#).

Préambule :

(i) « *Vis-à-vis ce point, une entreprise de fabrication d'asphalte détient une option d'achat sur un terrain conditionnelle à l'accès au gaz naturel* ».

(ii) « *Sur le tracé, un terrain est en processus de vente à une entreprise de fabrication d'asphalte et sa consommation future pourrait avoisiner les 500 000 m³. La conduite qui sera installée pour raccorder Productions Horticoles Demers pourrait permettre de raccorder ce client potentiel moyennant certaines limitations de débit. Toutefois, advenant le raccordement de ce client, la capacité maximale de la conduite de distribution serait atteinte durant la période de production d'asphalte* ». [nous soulignons]

(iii) « *Il ne serait pas possible de raccorder d'autres clients sans effectuer des investissements importants sur la conduite d'alimentation afin d'augmenter la capacité du réseau de distribution de ce secteur. Si des clients se manifestaient, une analyse de rentabilité serait effectuée, comme Gaz Métro le fait pour tout autre projet d'extension ou de renforcement* ».

(iv) « *Comme indiqué à la section 2.1, dans l'éventualité d'un raccordement de l'usine d'asphalte, il ne restera plus qu'une capacité limitée pour les clients qui sont directement sur le tracé durant la période de production d'asphalte. Une usine d'asphalte n'opérant généralement pas sur 12 mois (sa production étant généralement limitée à la période estivale), cela permet de libérer des capacités pour les autres périodes telles que l'hiver. Pour offrir des capacités sur ce tronçon, il faudra limiter l'usine d'asphalte à des périodes de consommation et à une capacité maximale spécifiques*. [nous soulignons]

Près du point de raccordement du nouveau réseau se trouve un parc industriel situé à l'angle de l'autoroute 55 et de la route 139 (chemin de l'Aéroport) (voir carte à la pièce Gaz Métro-1, Document 2). Des clients ont déjà commencé à s'y implanter. Les besoins futurs totaux ne sont pas encore connus. Selon la capacité qui pourrait être demandée, il faudra réaliser une extension du réseau de classe 1 200 kPa sur près de 3,1 km (en jaune sur la carte) afin de rehausser la capacité à l'entrée du parc et par le fait même rehausser la capacité sur le nouveau tronçon proposé vers Productions Horticoles Demers ».

(v) « *Après avoir raccordé Productions Horticoles Demers, la capacité résiduelle sera de 700 m³/h en période hivernale et de 1 300 m³/h en période estivale dans le secteur du parc industriel. C'est cette capacité que l'usine d'asphalte, une fois raccordée, utilisera potentiellement durant la saison de production.* » [nous soulignons]

(vi) Gaz Métro présente l'analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction :

Tableau 5

Sensibilité	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (\$)	Effet tarifaire sur 10 ans (\$)	Effet tarifaire sur 20 ans (\$)	Effet tarifaire sur 40 ans (\$)
Volumes						
80 %	4,27	n/a	249 080	379 410	445 848	177 328
100 %	6,01	20,81	94 337	106 063	11 770	(404 749)
120 %	7,37	2,37	(33 205)	(121 126)	(353 899)	(908 201)
Coûts de construction						
- 10 %	6,72	9,11	26 640	(8 787)	(158 369)	(600 016)
+ 10 %	5,17	32,01	189 235	267 071	250 317	(130 857)
Coûts + 10 % et Volumes - 20 %	3,65	n/a	330 378	517 339	650 191	411 907

(vii) Gaz Métro présente les détails du calcul du Revenu requis.

Demandes :

- 4.1 Veuillez présenter une ventilation sur une base mensuelle des volumes de consommations prévues pour l'entreprise de fabrication d'asphalte, en complément aux informations des références (ii) et (iv).
- 4.2 Veuillez élaborer sur les limitations de débit pour le client potentiel dont il est question à la référence (ii).
- 4.3 Veuillez quantifier et élaborer sur l'impact d'une capacité limitée pour les clients qui sont directement sur le tracé durant la période de production d'asphalte, tel que mentionné à la référence (iv).
- 4.4 Veuillez indiquer si Gaz Métro a informé l'entreprise de fabrication d'asphalte des limites de consommation possibles selon les périodes de consommation et la capacité maximale, tel que mentionné à la référence (iv).

Veillez confirmer si les contraintes de consommations indiquées à la référence (iv) peuvent influencer les propriétaires de l'entreprise d'asphalte quant au fait de se raccorder ou non au réseau de distribution de Gaz Métro. Veuillez élaborer.

- 4.5 En lien avec la réponse de la question précédente, veuillez indiquer la probabilité que l'usine d'asphalte se raccorde au réseau de Gaz Métro.

Veillez déposer les détails du Revenu requis tel que présenté à la référence (vii) en incluant les volumes de consommation potentielle pour l'usine d'asphalte.

- 4.6 En référence à (v), veuillez indiquer la capacité horaire maximale (en m³/h) du Projet.
- 4.7 Veuillez présenter, sur une base mensuelle pour une période type de 12 mois, les capacités requises (en m³/h) par les Productions Horticoles Demers ainsi que les capacités requises (en m³/h) par l'usine d'asphalte. Veuillez concilier ces données avec les capacités résiduelles (en m³/h) présentées à la référence (v).
- 4.8 Veuillez expliquer les différences en capacité résiduelle lors des périodes hivernale et estivale, tel que mentionné à la référence (v).
- 4.9 Veuillez indiquer si Gaz Métro a reçu des demandes d'intérêts de clients additionnels à celui qui a été considéré au présent dossier, tel que mentionné à la référence (iii) et le cas échéant, veuillez indiquer les volumes de consommations qui sont associés.

5. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p.9.

Préambule :

« Le client possède déjà deux autres complexes de serres alimentés au gaz naturel. Un des sites est situé à L'Assomption et consomme près de 422 000 m³ et le deuxième est situé à Saint-Nicolas et consomme près de 371 000 m³. Avec un agrandissement prévu de 6,8 hectares et une consommation estimée à plus de 2 200 000 m, le site de Saint-Nicéphore sera donc le plus important des trois. Pour chauffer les 3,2 hectares déjà en opération, le client utilise la chaleur latente d'une usine de cogénération et du gaz issu de la biométhanisation provenant de du site d'enfouissement voisin appartenant à l'entreprise Waste Management. »

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer si le client Productions Horticoles Demers prévoit continuer d'utiliser la chaleur latente d'une usine de cogénération et du gaz issu de la biométhanisation une fois raccordé au réseau de distribution de Gaz Métro, tel que mentionné à la référence.

5.2 Veuillez indiquer si Gaz Métro a évalué la possibilité sur l'horizon du Projet d'une fluctuation à la baisse ou à la hausse de l'approvisionnement du client à partir de l'usine de cogénération et du site d'enfouissement appartenant à l'entreprise Waste Management.

Le cas échéant, veuillez élaborer sur l'impact de ces fluctuations en approvisionnement sur les besoins en capacités pour le client Productions Horticoles Demers au réseau de distribution de Gaz Métro.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

6. **Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p.9;
 (ii) Pièce [B-0006](#), p.12.

Préambule :

(i) « Après avoir raccordé Productions Horticoles Demers, la capacité résiduelle sera de 700 m³/h en période hivernale et de 1 300 m³/h en période estivale dans le secteur du parc industriel. C'est cette capacité que l'usine d'asphalte, une fois raccordée, utilisera potentiellement durant la saison de production ».

(ii) Gaz Métro présente l'analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction :

Tableau 5

Sensibilité	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (\$)	Effet tarifaire sur 10 ans (\$)	Effet tarifaire sur 20 ans (\$)	Effet tarifaire sur 40 ans (\$)
Volumes						
80 %	4,27	n/a	249 080	379 410	445 848	177 328
100 %	6,01	20,81	94 337	106 063	11 770	(404 749)
120 %	7,37	2,37	(33 205)	(121 126)	(353 899)	(908 201)
Coûts de construction						
- 10 %	6,72	9,11	26 640	(8 787)	(158 369)	(600 016)
+ 10 %	5,17	32,01	189 235	267 071	250 317	(130 857)
Coûts + 10 % et Volumes - 20 %	3,65	n/a	330 378	517 339	650 191	411 907

Demandes :

- 6.1 Veuillez confirmer que l'analyse de sensibilité quant aux volumes présentée à la référence (ii) ne tient compte que des volumes de consommations ainsi que des revenus générés par le client Productions Horticoles Demers.
- 6.2 Veuillez confirmer que le scénario d'une hausse de volumes au niveau de 120 % est possible selon les capacités résiduelles du Projet. Veuillez élaborer.

COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 7. **Référence :** (i) Pièce [B-0006](#), p.9;
- (ii) *****;
- (iii) R-3958-2015, [B-0023](#), réponse 1.2.

Préambule :

- (i) « *Aucune caractérisation des sols n'a été effectuée puisque l'on retrouve déjà des conduites existantes dans la Ville et Gaz Métro y effectue régulièrement des travaux. Il est à noter que des coûts ont été ajoutés au Projet pour prévoir la présence de roc, de la profondeur excédentaire et des forages directionnels horizontaux dirigés* ».
- (ii) Gaz Métro présente la répartition des coûts selon la nature des travaux du Projet.
- (iii) Au dossier R-3958-2015, Gaz Métro présente les balises appliquées pour les projets d'investissement déposés en 2015 aux fins d'établissement des frais généraux applicables

Demandes :

- 7.1 Veuillez élaborer et préciser les coûts qui ont été ajoutés au Projet afin de tenir compte de la présence éventuelle de roc, de la profondeur excédentaire et des forages directionnels horizontaux dirigés.
- 7.2 Veuillez confirmer quelle(s) sont les activité(s) de la référence (ii) où figurent les coûts qui ont été ajoutés au Projet mentionné à la référence (i). Veuillez élaborer.
- 7.3 *****
- 7.4 *****

*****.

7.5

*****.